

nous avons voté à cet égard une somme pour le complément de ses réparations, le Conseil a bien déclaré ne pas préjuger l'acceptation du pont.

« En ce moment, il est nouvellement réparé et assez beau; mais aux dires d'hommes de l'art, dans un temps rapproché de 10 à 12 ans, il devra être refait presque en entier, l'une de ces culées cédant; quoique je ne sois pas ingénieur, suivant des renseignements assez positifs, je puis citer ce fait.

« Dès lors, messieurs, je me permettrai de signaler le danger d'accepter ce pont en l'état à moins que le Gouvernement ne voulût, sur les 120,000 francs reçus du Gouvernement de Genève, détacher le capital nécessaire au rétablissement du pont. J'émetts cette pensée, car il est incontestable que la question du pont est intimement liée à celle de la route sous Salèves, et que le Gouvernement suisse a plus d'intérêt au pont qu'à la route sous Salèves, puisque ce pont conduit en terre zone. Il est non moins vrai que sans ce pont les communications du mandement d'Annemasse seraient interrompues, et que vu la nécessité, le Gouvernement est intéressé à son maintien, car il est responsable de sa création, vis-à-vis du pays et du Canton de Genève.

« Voilà pourquoi je pensais que sur les 120,000 francs attribués à la route de Salèves il faudrait précompter une somme de 36 à 40,000 au moins sinon de 60,000 francs pour le pont d'Etrambières. J'ai cru de mon devoir de signaler le danger pour nous de nous charger de ce pont, et pour le Gouvernement la nécessité d'aller avec prudence dans l'emploi des 120,000 francs; telle a été ma pensée; elle peut être controversée par intérêts rivaux, mais elle n'a pas à craindre des juges désintéressés.

« Je veux pour ce motif dire un mot sur la route sous Salèves depuis le pont d'Etrambières.

« Cette route côtoie la rivière d'Arve jusque sous Veirier; en plus d'un endroit, dans les grandes eaux la rivière l'attaque, et dans ce parcours il est bien sûr que pour assurer la route, on devrait la prémunir par un endiguement partiel.

« Je soutiens ce fait qu'on a laissé ignorer à l'autorité et je l'en avertis. Le Gouvernement a fait des études récentes sur cette route; mais je ne sache pas qu'on ait parlé du torrent d'Aiguebelles, qui est à sec dans la belle saison, qui aux moindres pluies grossit, roule des pierres du Mont-Salèves et intercepte pendant plusieurs jours la circulation. Moi aussi je fais des vœux pour que cette route s'établisse sur toute la partie du mandement d'Annemasse, mais je ne crois pas, que jamais, les sommes de 120,000 ni même de 500,000 francs viennent à établir une route même mandementale dans ce terrain accidenté et coupé par plusieurs eaux; il existe d'Annemasse à St-Julien un parcours d'environ 2 heures que, dans la supposition d'une bonne route, un cheval attelé à un char ne parcourrait pas en moins d'une heure et demie. »

Je signale ces faits à la Chambre et au Gouvernement pour leur faire comprendre que non-seulement il ne convient pas d'adopter l'allocation des 60,000 francs que demande monsieur le député Pissard, mais qu'il convient même de supprimer celle qui a été présentée par le Ministère. Décréter une route, dont la partie contredite par tous, est sans utilité aucune devant les faits passés et consommés; oui, je signale ces faits à la Chambre pour l'éclairer et la guider sur le vote qu'elle est appelée à donner.

On m'objectera sans doute, messieurs, que moi-même je suis l'auteur de ce rapport qui a été adopté au Conseil divi-

sionnaire; c'est vrai et parfaitement vrai. Mais j'ajouterai aussi qu'étant chargé par les délibérations de 1849 de veiller aux soins de nos routes provinciales, mon devoir était d'aviser le Conseil divisionnaire de la fausse voie où on l'engageait d'entrer. Mon rapport n'a pas essuyé le moindre contredit, la division n'a pas agréé le pont d'Etrambières, malgré sa concession gratuite. Il est à votre charge, monsieur le ministre, et croyez-le moi, vos fonds de 60,000 francs et peut-être plus, lui sont acquis, si vous voulez réserver à Genève sa communication avec Mornay, vice-versa, à Reignier celle avec Genève, à Annemasse celle de son mandement.

Ces détails donnés, et par ces motifs, je déclare que jusqu'à ce qu'un projet de loi nous déclare l'usage spéciale de ces fonds, et dans un but agréé par les vrais intérêts de la province du Faucigny, où la route est située, où le pont d'Etrambières existe, je voterai pour la proposition de la suppression telle qu'elle a été soutenue par monsieur le rapporteur Buffa, c'est-à-dire l'ajournement, sauf à aviser aux besoins réels et à un emploi judicieux et gouvernemental des fonds dévolus par l'article 21 du traité de 1816.

BUFFA, relatore. Intendo di rispondere brevi parole a quanto fu ultimamente asserito dal signor ministro.

Esso diceva che la Camera debbe conoscere la necessità di accelerare la costruzione di questa strada, perchè gli abitanti di quei comuni vanno soggetti ai dazi imposti dalla Svizzera, se debbono valersi della strada antica.

La Commissione fu altresì di questo parere nella sua relazione, e anch'essa disse che si debbe sollecitare il Governo, affinché faccia al più presto compire il progetto che da lungo tempo si sta preparando. In tal caso adunque la Commissione va perfettamente d'accordo col signor ministro.

Ma, domando io, votando un fondo preparatorio, accelereremo noi forse la costruzione di cotesta strada? Il versare in una cassa i danari necessari a costruirla, farà sì che la strada sia fatta più presto? No, certamente; perchè sia fatta, innanzi tutto è necessario che si abbia il progetto, e l'accelerare il compimento di questo sta nelle mani del Governo.

Dunque ben vede la Camera che la Commissione non intese di fare opposizione al lavoro in se stesso, ma bensì allo stanziamento di una somma per un lavoro che non è ancor determinato.

Le ragioni del resto aggiunte dal signor Jacquier vengono a confermare ciò che io diceva poco fa, cioè che la natura di questa strada è tale che conviene stanziare i fondi per la medesima piuttosto per legge speciale, che per un'allocatione nel bilancio.

La Commissione quindi non può che persistere nella sua prima deliberazione.

Voci. La chiusura!

PRESIDENTE. La chiusura essendo stata chiesta, la metto ai voti.

(La Camera approva.)

Varie sono le proposizioni state fatte, sulle quali la Camera è chiamata a deliberare. V'è quella della Commissione che annulla questa categoria. Vi è la proposta del Ministero, che chiede si stanziino 60,000 lire per questa strada, e vi è la proposta del signor Parent che mantiene la prima domanda di lire 100,000.

Pongo ai voti in primo luogo la proposta della Commissione che reca la soppressione di questa categoria.

(La Camera approva.)

PISSARD. La votation qui vient d'avoir lieu me prouve que le seul motif pour lequel on a suspendu cette allocation est que le devis des travaux n'est pas prêt. Je prierais alors